DOSSIER CHEQUES-TAXIS

Attestation – à mobilité réduite

Les personnes qui, suite à un handicap, une cause physique ou corporelle sont dans l'impossibilité de se déplacer sans l'aide d'une tierce personne et qui ne peuvent utiliser les transports en commun, peuvent obtenir des chèques-taxis.

ATTESTATION POUR L'OBTENTION DE CHEQUES-TAXIS

Je soussigné(e) :

.....

Docteur en médecine, déclare que Monsieur / Madame :

.....

Domicilié(e)

.....

.....

❒ **Ne peut emprunter les transports en commun pour raison médicale**

Date : ……..

Signature et cachet du médecin :

NOUVEAU DOSSIER N°.....

DOSSIER CHEQUES-TAXIS

Nouvelle demande

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Maison de repos ou de soins :

……..

Adresse : .....

.....

Tel : .....

Langue : ☐ Français ☐ Néerlandais

Lieu et date de naissance : .....

Etat civil : .....

Numéro de registre national : .....

Taux d'invalidité : ……

Aide familiale : …… AS : ……

Les documents suivants sont nécessaires pour compléter votre dossier :

- Copie de l'attestation de reconnaissance d'une invalidité ou d'une incapacité d'au moins 66 % si la personne n'a pas atteint l'âge de 75 ans.
- Attestation ci-joint à faire remplir par un médecin pour les personnes à mobilité réduite
- Vignette de mutuelle
- Les justificatifs de toutes vos ressources mensuelles (extrait de compte, talon de pension, …)

Apposer une vignette de mutuelle

Bruxelles, le ……

Signature du demandeur : ……

Avis, signature de l'A.S.et cachet des Maisons de Quartier - Centre d'animation sociale de quartier :

.....

.....

Signature :